

Jeudi 23 juin 2011 de 17h00 à 20h00
au siège de la Communauté d'agglomération Loire Forez
17 boulevard de la Préfecture à Montbrison

Risques Majeurs et sécurité des personnes et des biens : Le maire face à la gestion de la crise et de la post-catastrophe

17h - 17h15 - Accueil et introduction protocolaire

Lucien MOULLIER - Secrétaire Général de la Fédération des Maires de la Loire et Maire de Boën
Bernard LE MENN - Sous-préfet de l'arrondissement de Montbrison

17h15 - 17h45 - Prévenir les risques majeurs au niveau local – les obligations du maire

Préfecture de la Loire - Geneviève CASCHETTA, chef du service Environnement et prévention des risques – Direction Départementale de la Protection des Populations

17h45 - 18h30 - Le maire face à la crise et à la post catastrophe : optimiser le caractère opérationnel du Plan Communal de Sauvegarde

Institut des Risques Majeurs (IRMa) - François GIANNOCARO, Directeur

18h30 - 20h00 - Tables rondes : quelle gestion globale des risques majeurs au niveau local, de la connaissance pratique des risques à la gestion de la post-catastrophe ?

Si le « bassin de risque » à l'échelon local doit être considéré comme l'échelle géographique pertinente pour prévenir les risques naturels et technologiques, il convient qu'au niveau communal, le maire élabore une démarche de gestion cohérente des risques en concertation avec les acteurs concernés. En 2008, les inondations sur le bassin versant du Gier nous ont rappelées qu'une fois passée la phase prioritaire de la sauvegarde des populations, la question de la reconstruction s'impose d'elle-même. La phase plus durable de la gestion de la post-catastrophe va se révéler d'autant plus délicate à gérer localement qu'elle ne permettra jamais un retour à la situation antérieure.

Quels outils et bonnes pratiques développer au niveau local avant, pendant et après la catastrophe ? Comment optimiser les partenariats locaux concourant à la prévention des risques ? Quelles synergies au niveau local existent déjà ? Quels sont celles qui seraient à développer et à quel profit ? Ou manque-t-il le plus de lien de coopération ? Que peut-on attendre des instances locales et nationales pour améliorer la situation ?

En présence notamment de :

Saint Etienne Métropole - Dominique CROZET, Vice président en charge du Développement Durable, Agenda 21 et Contrats de rivières - **François DELORME**, Responsable cellule rivières

Saint-Etienne - Joseph FERRARA, Adjoint au maire en charge de la sécurité et de la tranquillité publiques et de la coordination des politiques de sécurité - **François DRIOL**, Directeur Sécurité Civile Municipale

Rive de Gier - René FRAIOLI, Adjoint au maire délégué aux grands projets, aux équipements structurants, à l'eau et l'assainissement - **Michel DOUTRE**, Directeur des services techniques

Préfecture de la Loire - Bernard LE MENN – Sous-préfet de Montbrison - **Frédéric PAREDES**, Chef du service de l'action territoriale à la DDT - **Geneviève CASCHETTA**, chef du service Environnement et prévention des risques à la DDPP

SDIS de la Loire – Commandant **Jacques BOUTTE**, chef du groupement coordination des interventions

Fédération Française des Sociétés d'Assurances (FFSA) – un représentant (sous réserve)